

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 05/05/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

### CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

**2021. 018 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE PETR DU PAYS D'ARLES ET « LA SICA DES ABATTOIRS DE TARASCON » AU TITRE DE 2021**

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

#### Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

IPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

#### Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

IPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

.....

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



## CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

### 2021. 018 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE PETR DU PAYS D'ARLES ET « LA SICA DES ABATTOIRS DE TARASCON » AU TITRE DE 2021

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

#### Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

#### Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

o\_o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

La SICA des abattoirs de Tarascon réunit des éleveurs ovins, caprins, porcins et bovins, et des metteurs en marché. Elle a été constituée dans le cadre de la réorganisation des abattoirs de Tarascon, afin d'en assurer la gestion. Pour les membres de la SICA, l'objectif est de pouvoir collectivement maîtriser l'abattage et la découpe des bêtes pour permettre une meilleure commercialisation de leurs produits. Afin d'accompagner le déploiement de l'activité commerciale, la SICA sollicite une aide financière auprès du PETR pour développer la communication de la structure par la création d'une identité visuelle, la conception d'une enseigne, le développement d'un site internet, et la conception d'un packaging adapté.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir,

- 1 - **AUTORISER** une participation financière de 5 000 € pour le projet porté par la SICA des abattoirs de Tarascon pour élaborer des outils de communication ;
- 2 - **PRECISER** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président